

**Foyer départemental de l'enfance -
Propositions financières Budget Primitif 2012**

Rapport n° CG/2011/135

Résumé :

Le foyer départemental de l'enfance est un service non personnalisé du Département doté de ses propres instances consultatives : commission de surveillance et comité technique d'établissement.

Son budget, annexe au budget principal, est adopté par l'assemblée départementale

Pôle « chef de file »

Pôle aide à la personne – Service des établissements et institutions

Le budget primitif 2012 a été établi sur la même base de capacité et d'activité que le BP 2011. Il est toutefois marqué par la mise en service en octobre 2011 de la nouvelle pouponnière.

Capacité et activité

La capacité d'accueil totale est de 206 places, réparties sur plusieurs sites et permettant différents modes de prise en charge soit :

- 92 places sur le site au Neuhof dont 12 en maison de protection maternelle, 24 en pouponnière, 46 dans les unités pour enfants de 3 à 13 ans et 10 pour des adolescents
- 30 places dans les trois maisons territorialisées à Barr, Saverne et Reichshoffen
- 20 places en accueils de jour territorialisés à Saverne et Bischwiller pour des enfants jusqu'à 10 ans avec possibilité de prise en charge en continu en accueil familial
- 24 places en accueils de jour à Strasbourg-Meinau, Strasbourg-Hautepierre, Bischheim et Illkirch-Graffenstaden
- 20 places en accueil familial dispersées sur le département
- 20 places de suivi en famille.

L'activité prévisionnelle est maintenue à 75 000 journées soit un taux d'occupation de 100 %.

Tableau des effectifs (cf tableau annexe 1)

Le tableau des emplois correspondant aux effectifs du foyer est le même qu'en 2011 soit 231,55 postes non médicaux dont 35 assistants familiaux.

Dépenses d'exploitation (cf tableau annexe 2)

Le budget 2012 a été établi sur la base d'une progression de 1 % pour les dépenses de personnel et de structure et de 2 % pour les dépenses d'exploitation courante.

A ce taux de reconduction ont été ajoutées les dépenses nouvelles liées au bâtiment de la pouponnière, soit 30 000 € de dépenses énergétiques, 61 100 € d'amortissements pour les nouveaux matériels et mobiliers, 10 000 € pour la maintenance du système d'alarme incendie et 1 300 € pour le nettoyage des vitres.

Les frais de déplacement des assistants familiaux ont par ailleurs été augmentés de 20 000 € au vu des dépenses constatées sur les derniers exercices.

Compte tenu de ces éléments, les dépenses nettes de fonctionnement augmentent de 2,40 % par rapport au BP 2011.

L'excédent de 2010 affecté à la réduction des charges d'exploitation est de 322 733,25 € et est légèrement supérieur au montant intégré au budget 2011.

Prix de journée et dotation globalisée

Sur la base du budget proposé, de l'activité prévue et en intégrant l'excédent constaté en 2010, le tarif journalier soumis à votre décision s'élève à 160,20 €. Il augmente de 2,12 % par rapport à 2011.

Il est proposé de fixer la dotation globalisée à un montant de 12 014 800 €. Elle se répartirait en 10 971 000 € pour le foyer de l'enfance proprement dit et 1 043 800 € pour la maison de protection maternelle.

Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 329 359,70 €. Elle comprend en recettes les dotations aux comptes d'amortissement et en dépenses le renouvellement de matériel et de mobilier.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4222	dépenses de fonctionnement (classe 6)	12 570 870,00 €	12 480 900,00 €
4222	dont dotation globalisée	11 765 370,00 €	12 014 800,00 €
4222	dépenses d'investissement	647 853,00 €	329 359,70 €

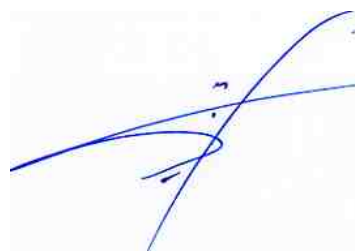
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- *approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le budget primitif 2012*
- *fixe le tableau des emplois permanents non médicaux du foyer de l'enfance à 231,55 postes dont 35 assistants familiaux selon le tableau joint en annexe*
- *décide de fixer d'une part, le prix de journée 2012 à 160,20 € et d'autre part, la dotation globalisée à 12 014 800 € dont 10 971 000 € pour le foyer de l'enfance et 1 043 800 € pour la maison de protection maternelle*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL